



Département de l'Oise  
Arrondissement de Clermont  
Canton de St Just en Chaussée  
Commune de Noroy

Tel/Fax 03 44 51 49 55

Email : [mairienoroy@wanadoo.fr](mailto:mairienoroy@wanadoo.fr)

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2013

**Président** : P.Wellecan, Maire

**Secrétaire de séance** : N.Ciolina

**Présents** : Les conseillers en exercice

**Absents** : P.Hoffmann., J.Smaniotto,

*Monsieur Daniel VALKE, doyen d'âge, prend la présidence de séance pendant l'examen et le vote du compte administratif 2012.*

**Compte Administratif 2012** : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la gestion de Monsieur Pierre WELECAN comme suit :

	Recettes	Dépenses	Résultats
Fonctionnement	241 098.30	167 092.27	74 006.03
Investissement	37 006.71	27 384.87	9 621.84
			<b>RESULTAT GLOBAL</b> <b>+ 190 812.67 €</b>

Le Conseil Municipal constate que l'actif présenté par le receveur municipal est identique à l'inventaire communal. Ensuite et pour le reste de la séance, Monsieur Pierre WELLECAN, Maire reprend la présidence.

**Préparation du budget 2013** : Monsieur le Maire distribue le tableau des travaux envisagés concernant l'entretien pour le budget 2013. Il précise que ce tableau est un outil de travail pour préparer le budget. Le vote du budget se fera lors d'une prochaine séance.

Travaux envisagés : au cimetière réfection du mur par des jointements des chapeaux sur le mur, fourniture et pose d'une gouttière à la mairie, l'ensemble des chemins communaux à entretenir, les nids de poules rue du Charron, petite réparation sur le mur de l'église, réfection du sol de la sacristie, peintures diverses, nids de poules rue Duquesnes.

En investissement, Monsieur le Maire énumère les opérations à réaliser d'après le tableau prévisionnel des investissements. Suite à l'accord d'un propriétaire, prise en charge des aménagements de l'ordre de 21 800 € TTC rue Duquesne, les trottoirs rue Dufour seront réalisés dès que la dernière construction de maison neuve sera terminée, les jeux extérieurs, le fonds de concours à recevoir de la CCPP de 5000 € pour les plantations, et la participation d'un propriétaire pour 20 000 € environ pour les réseaux rue Dufour.

Monsieur le Maire énumère la liste des subventions à verser aux associations et les montants à prévoir au budget primitif.

## **Divers :**

Nathalie Ciolina signale que l'eau du robinet avait un goût vraiment particulier. Monsieur Phlypo Cédric confirme qu'il a ressenti le même désagrément. Ils demandent à Monsieur le Maire s'il n'y aurait pas eu un problème lié à l'eau. Aucune anomalie n'a été signalée lors des analyses d'eau.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réforme des élections municipales changerait le nombre d'élus au Conseil Municipal, il passerait de 11 membres à 9.

Monsieur Phlypo Jean-Michel informe que d'après le Vice Président de la CCPP chargé du dossier des ordures ménagères les tracts du projet Syméo rédigés par le Sénateur Caroline Cayeux ne refléteraient pas la réalité du dossier. De nombreuses erreurs (volontaires ?) y sont relevées.

La séance est levée à 20 H 55.

## **Séance du 12 avril 2013 Réunion CCAS**

**Président :** P.Wellecan, Maire

**Secrétaire de séance :** N.Ciolina

**Présents :** Duchemin Florence – Ciolina Nathalie – Phlypo Jean-Michel – Dierendonck Annie-Claude

**Absents :** Augusto Manuel – Duperche Jean

*Madame Duchemin Florence, doyenne d'âge, prend la présidence de séance pendant l'examen et le vote du compte administratif 2012.*

**Compte Administratif 2012** : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la gestion de Monsieur Pierre WELECAN comme suit :

Compte année 2011	Recettes	Dépenses	Résultats
5 319.52 €	2 230 €	3 567.44 €	3 982.08 €
			<b>RESULTAT GLOBAL 3 982.08 €</b>

Le Conseil Municipal constate que l'actif présenté par le receveur municipal est identique à l'inventaire communal. Ensuite et pour le reste de la séance, Monsieur Pierre WELLECAN, Maire reprend la présidence. La Commission Administrative approuve le compte de gestion 2012 du CCAS préparé par Madame la Trésorière Madame Lieuré Annie.

## **Affectation des résultats**

Les membres du CCAS après en avoir délibéré décident d'affecter le résultat de 2012 d'un montant de 3 982.08 € au 002 du Budget Primitif 2013 pour 3 982 €.

## **Budget Primitif 2013**

Après en avoir délibéré, le CCAS sous la Présidence de Monsieur Pierre Wellecan, Maire, approuve et vote les propositions de Monsieur le Maire concernant le BP 2013 comme suit :

RECETTES	DEPENSES
Report année 2011 : + 3 982.08 €	Alimentation 2 500 €
+ 1500 € (subvention communale)	Fêtes 1 000 €
	Sorties extérieures 1 000 €
	Côtisations URSSAF 200 €
	Aides 782 €
<b>TOTAL 5 482 €</b>	<b>TOTAL 5 482 €</b>

### **Sortie de Printemps**

Après en avoir délibéré, le CCAS autorise Monsieur le Maire à encaisser les chèques des participants payants à la sortie de printemps du Dimanche 28 avril 2013 sur le compte 7718 du BP du CCAS 2013.

La séance est levée à 19 H 25.

### **Séance du 12 avril 2013 Réunion Conseil Municipal**

**Président** : P.Wellecan, Maire

**Secrétaire de séance** : N.Ciolina

**Présents** : Lamotte Pascal - Ciolina Nathalie – Phlypo Jean-Michel – Dierendonck Annie-Claude  
Valke Daniel – Phlypo Cédric

**Absents** : Smaniotto José – Hoffmann Patrick – Delicq Michel (pouvoir donné à Pierre Wellecan)

### **Modification des statuts de la CCPP – Compétence Très Haut Débit**

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Plateau Picard en vigueur ;

Vu la délibération de la communauté de communes en date du 28 mars 2013

Considérant l'intérêt pour les habitants de transférer à la Communauté de communes la compétence communale de service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales. Considérant que le transfert proposé ne s'accompagne pas d'un transfert de charges communales à la communauté, dans la mesure où les communes n'exercent pas ladite compétence ; Sur proposition de M. le Maire, après en avoir délibéré ;

- **accepte** de transférer à la Communauté de Communes la compétence suivante :

« service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

### **Détermination du nombre de délégués au conseil communautaire**

Vu la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée par la loi du 29 février 2012,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de déterminer le nombre de délégués appelés à siéger au conseil de la communauté de communes du Plateau Picard, après le renouvellement des conseillers municipaux

Considérant la proposition de la communauté de communes en vue de trouver un accord des communes à la majorité qualifiée,

Le Conseil,

**-décide** de fixer à 14% la majoration du nombre de sièges du tableau et de droit(art L5211-6-1 II,III,IV) pour un total de 77 délégués et de choisir une répartition libre , déterminée par tranche de population municipale authentifiée , soit :

- 1 délégué par tranche de 500 habitants jusqu'à 1000 habitants puis
- 1 délégué par tranche de 1 000 habitants supplémentaires

Le nombre de délégués , est fixé pour toute la durée du mandat, quelque soit l'évolution de la population.

**-adopte** la répartition des sièges, telle que présentée dans le tableau annexé à la délibération

**-propose** la désignation d'un suppléant pour les 38 communes qui ne disposent que d'un seul délégué titulaire(art L 5214-7 )

**-décide** de fixer le nombre de vice-présidents selon la règle de droit commun à 20% du nombre total des membres dans la limite de 15 .

**-précise** que ces dispositions s'appliqueront à compter du prochain renouvellement des conseillers municipaux .

### **Vote des Taxes Communales 2013**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition et présente les prévisions de recettes des taxes en 2013 comme suit :

TH	Taxe Hhabitation	152 200 €	25.19 %	38 339 €
FB	Foncier Bâti	86 800 €	29.12 %	25 276 €
FNB	Foncier non Bâti	32 200 €	61.25 %	19 723 €
				<b>TOTAL ATTENDU DE 83 338 €</b>

### **Subventions versées aux associations en 2013**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'allouer les subventions suivantes :

CCAS	1500 €
ASDAPA	35 €
ANCIENS COMBATTANTS	320 €
IMAGES ET SONS ST JUST EN CHAUSSEE	120 €
QUARTIER LNR	60 €
SECOURS CATHOLIQUE	100 €
SOUVENIR FRANÇAIS	35 €
ACLES SECTION BASKET ST JUST	110 €
RALLYE RAID	220 €

### **Participations au compte 6554**

SRS Syndicat regroupement scolaire	29 675 €
CLSH Centre de Loisirs sans hébergement	540 €
ECOLE DE MUSIQUE	943 €

## Vote des amortissements

A la demande de la trésorière l'état des anomalies des contrôles comptables liste des opérations d'amortissements des immobilisations non comptabilisées au 7 février 2013.

Le Conseil Municipal décide d'amortir comme suit :

29 863 €	Dépense frais d'études pour l'école	Durée amortissement <b>1 an</b>	Article 6811 dépense fonctionnement : 29 863 €	Article 2804 recette d'investissement : 29 863 €
4 936 €	Dépense frais de zonage assainissement	Durée amortissement <b>1 an</b>	Article 6811 dépense fonctionnement : 4 936 €	Article 2803 recette d'investissement : 4 936 €

## Affectation des résultats

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'affecter au 002 en recettes de fonctionnement + 190 813 euros et au 001 en dépenses d'investissement le déficit de - 9 864 euros.

Un titre de recette en investissement sera émis au compte 1068 pour 9 864 euros.

## Budget Primitif 2013

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve les propositions de Monsieur le Maire et vote le BP 2013 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	295 130	395 249
INVESTISSEMENT	50 816	99 401

Budget en suréquilibre en fonctionnement de	<b>100 119 €</b>
Budget en suréquilibre en investissement de	<b>48 585 €</b>

## Compte rendu de l'activité de la CCPP par Jean-Michel PHLIPO

Les jardins du plateau picard : présence de difficultés financières il y a beaucoup moins de paniers distribués, subventions régionales et départementales.

Cinéma de St Just en Chaussée : 25 000 entrées en 2012, pour sa survie, il doit se mettre au numérique, le coût estimé est de 80 000 € avec une prise en charge par la CCPP et la ville de St Just en Chaussée.

Haut Débit : la CCPP va prendre la compétence, l'avis de l'ensemble des maires de la CCPP sera pris en compte. Le haut débit est une très bonne initiative. Le coût pour la CCPP est de 5 millions 400 000 euros. Les travaux s'étaleront sur 5 ans avec une prise en charge par la CCPP et par le Conseil Général de l'Oise.

Eau : la CCPP va appliquer la loi gouvernementale mais nous n'avons aucune crainte à avoir sur le prix de l'eau. Très grosse inquiétude sur l'avenir des déchets : du fait de la prise de position contraire de toute l'agglomération du Beauvaisis. (incinérateur de Villers Saint Sépulcre).

## Divers

Bacs de déchets : confirmation de 3 bacs pour les déchets à Noroy. Monsieur le Maire sollicite Monsieur Valke pour aider à l'abattage des arbres avant la réception des bacs sur le terrain.

La séance est levée à 19 H 25.